

Exercice ouvert le : et clos le :		Durée en nombre de mois <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises				108	
Production vendue - Biens				109	
Production vendue - Services				141	
Production stockée				111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 1				144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers					
Achats de marchandises (droits de douane compris)				121	
Variation de stocks (marchandises)				122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)				123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.				133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
TOTAL 2				152	
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2				137	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)				117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

Exercice ouvert le : et clos le :		Durée en nombre de mois <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises				108	
Production vendue - Biens				109	
Production vendue - Services				141	
Production stockée				111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 1				144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers					
Achats de marchandises (droits de douane compris)				121	
Variation de stocks (marchandises)				122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)				123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.				133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
TOTAL 2				152	
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2				137	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)				117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.



N° 11483 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Exercice ouvert le : et clos le : Durée en nombre de mois						Néant <input type="checkbox"/> *	
I - Production de l'entreprise							
Ventes de marchandises				108			
Production vendue - Biens				109			
Production vendue - Services				141			
Production stockée				111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 1				144			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers							
Achats de marchandises (droits de douane compris)				121			
Variation de stocks (marchandises)				122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)				123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				148			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante				150			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.				133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
TOTAL 2				152			
III - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2				137			
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)				117			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).							
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022			
Période de référence		024		/ /		160 /	
Date de cessation				/ /		186 /	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs							
Effectifs moyens du personnel * :				376			
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			

N° 2033-E-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2016

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.